Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Bonshommes (les) - Tome IV

Bonshommes (les), c^ne^ de *Ballots.* — En 1907, M. Paul de Farcy a publié le *Cartulaire et l'Obituaire des Bonshommes* de Craon (tirage à part du *Bulletin de la Mayenne,* in-8, 126 p. et table). — En 1707, on remarque dans l'église une grande piscine près l'autel, des croix pattées délicatement sculptées dans le chœur, un grand tableau devant le vitrail muré, un retable « d'une architecture de menuiserie, avec quatre colonnes, cadres et corniches peintes, le tout rompu et usé de vétusté. » Cet autel ou un autre représentant un cercueil d'où pendait un suaire fut transporté après la Révolution en l'église de Ballots, aussi bien qu'un tableau de la Trinité ; ils ont disparu.

A la suite des premières libéralités des seigneurs fondateurs ou riches bienfaiteurs, on trouve dans le dernier quart du XIII^e^ siècle plusieurs actes de condonnés qui se dévouaient eux et leurs biens aux religieux et au couvent : Guillaume Jurebrein réserve seulement les deux tiers de ses biens s'il se marie, pour lui et pour des enfants ; Jean, curé de Niafle, se donne, lui et ses biens, *post mortem* ; Pétronille Rouault abandonne la moitié de son avoir en réservant l'usufruit ; Isabelle, sœur d'Hervé Cheorchin, prêtre, demande que, pendant qu'elle servira les religieux, on la fournisse *in victu, vestitu et calceamentis,* mais promet de déclarer à toute réquisition tout ce qu'elle possède. Jean Delaunay et sa femme se réservent aussi l'usufruit des objets qu'ils lèguent. Ces pratiques ne se retrouvent pas au XIV^e^ siècle.

Prieurs : *Pierre,* le second des correcteurs connus, probablement le même que Pierre du Breuil (mais alors les dates seraient fausses), aurait gouverné de 1278 à 1300. — *Guillaume,* 1312. — Pierre du *Breil,* 1365. — Jean de *Bellearbre,* 1371, est indiqué au XIII^e^ s. par C. Port, qui ne mentionne pas *Johannes, prior prioratus de Haya, et domus nostræ de foresta Credonii,* 1388. — Jean *Romy,* qui fit « édiffier de nouvel son prieuré, » n'était pas prieur des Bonshommes d'Angers, mais se titre « prieur des Bonshommes en la forest de Craon, » 1434, 1445. Ce prieur semble avoir eu un grand zèle pour le gouvernement et pour les intérêts de la maison de la forêt de Craon. — V. aussi le *Cartulaire de Montguyon,* par M. Laurain (*Bulletin,* et tirage à part, 1909, in-8, 66 p.).